

Séance du mercredi 21 décembre 2022

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 16/12/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Guy LATHÉLIZE,

Présents : 10

Présents : Guy LATHÉLIZE, Alexandra BOURILLON, Gaëtan GAGNANT, Hugues COURTIER, Éric PASSIEU, Sébastien GOAPPER, Bertrand CODRON, Delphine CODRON, Blandine LATHÉLIZE, Benoit CODRON

Votants: 14

Secrétaire de séance:
Blandine LATHÉLIZE

Représentés: Micael GONCALVES, Hervé BOURILLON, Romain COURTIER, Anissa HASNAOUI

Excusés:

Absents: Annie ETOILE

Objet: TARIF DES CONCESSIONS DU CIMETIERE ET DU COLUMBARIUM - DE_2022_035

Le Maire propose d'appliquer à compter du 1er janvier 2023, le tarif des concessions suivant:

Cimetière:

Concession perpétuelle	260,00€
Concession 50 ans	124,00€

Colombarium

Concession 30 ans	364,00€
Concession 20 ans	260,00€
Concession 10 ans	156,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

accepte ce tarif des concessions du cimetière et du colombarium.

Le Maire,
Guy LATHÉLIZE



Vote pour: 14

Vote contre: 0

Abstentions: 0

RF Sous Préfecture de Meaux
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/04/2023 077-217705151-20221221-DE_2022_035-DE